

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 16 FEVRIER 2024**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 12
Procurations : 2
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le seize février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL BEILLA Emilie, PARENT Philippe, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur DOLADILLE Damien à Monsieur PARENT Philippe

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

3 - OBJET : AVENANT SUR L'ALLOTISSEMENT DES TERRES A VOCATION AGRICOLE OU PASTORALE DE LA SECTION DE LA MALIGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Bréchet Françoise a fait savoir par lettre en date du 27 décembre 2023 qu'elle ne souhaitait plus exploiter les biens de section de la Malige.

Monsieur Pantel Frédéric seul exploitant sur cette section, a demandé la possibilité d'exploiter tous les biens de la section de la Malige qui ont une vocation agricole.

Monsieur le maire rappelle que Monsieur Pantel Frédéric possède déjà un bail sur cette section, il y a donc lieu de demander à la Safer Occitanie de faire un avenant à la convention de mise à disposition et au bail de Monsieur Pantel Frédéric pour les parcelles suivantes, les conditions initiales du bail restent inchangées.